



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et
des Sports

Service Administratif Jeunesse et Sport

Affaire suivie par : Anne-Lise TREUSSART
Poste: 71.80

2011-CP-3657

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 avril 2011

**CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNESSE - PROJETS HUMANITAIRES JEUNES 78
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
DE FONCTIONNEMENT À DEUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2011**

Politique sectorielle	Culture, Sports, Jeunesse et Loisirs
Secteur d'intervention	Jeunesse et Loisirs
Programme	Convention de partenariat Jeunesse 2001P189
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	523 000 €
Montant déjà engagé	383 000 €
Montant disponible	140 000 €
Montant réservé pour ce rapport	22 500 €

Conformément à la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011, relative à la délégation d'attributions à la Commission Permanente, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les propositions de subventions qui pourraient être accordées à deux associations humanitaires dont les actions s'inscrivent dans le dispositif "**Projets Humanitaires Jeunes 78**" institué par l'Assemblée Départementale le 25 juin 1999.

1 - RAPPEL SUCCINCT DU DISPOSITIF

Ce programme s'adresse aux associations régies par la Loi du 1er juillet 1901, justifiant d'au moins un an d'existence et dont le siège social est situé en Région Ile de France. Il est fondé sur une relation directe avec les associations, partenariat assorti d'objectifs clairement définis et acceptés par les deux parties.

Les projets présentés concernent exclusivement des actions humanitaires dont l'association est initiatrice et se porte garante. Ils doivent correspondre aux besoins réels des populations en direction desquelles sont orientées les aides. Les projets doivent être menés sur le moyen ou long terme (au minimum trois ans) et inclure la participation effective de jeunes Yvelinois âgés de 18 à 25 ans.

L'aide départementale est attribuée en fonction de la qualité et de l'importance du dossier et fait l'objet d'une affectation selon les **deux axes d'intervention** suivants :

*-part réservée à la réalisation du projet (action), selon un échéancier préalablement établi,
-contribution départementale aux frais engendrés par la présence obligatoire de jeunes Yvelinois, d'une durée d'au moins quatre semaines consécutives. Cette contribution est calculée sur la base d'un forfait individuel variant en fonction de la destination (700 € en Afrique et 900 € en Asie et Amérique latine).*

2 - PRESENTATION DES PROJETS

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation une proposition globale de subvention d'un montant de **22 500 €** au bénéfice de **deux associations** qui répondent aux conditions d'admission et aux objectifs de notre dispositif, s'agissant de deux renouvellements.

ASSOCIATION NORD OUEST AFRICA

✓ *Présentation de l'Association*

Cette Association, **créée en 1999**, dont le siège est situé aux **Mureaux**, a pour but de promouvoir et d'assurer la réalisation de projets de développement en vue de participer au soutien économique, social et culturel des populations des pays de la région nord et ouest de l'Afrique.

Son intervention se situe à **Sakété au Bénin**, en direction des populations défavorisées. Son partenaire local est l'**Association FAFRAD**.

Depuis 2006 l'association est soutenue par le Conseil Général qui a co-financé la construction d'un magasin de stockage pour céréales et les deux premières phases de la construction et de l'équipement d'une unité de transformation de Manioc.

✓ *Partenariat 2011*

Son action se déroulera du 27 juillet au 24 août 2011. Il s'agit de la **3^{ème} phase de la construction de l'unité de transformation de manioc et de céréales avec l'achat d'une motopompe, d'un groupe électrogène et d'une citerne**. Le coût des actions recevables est estimé à **11 078 €**.

Les dépenses afférentes à la participation de **7 jeunes Yvelinois** sont estimées à **11 959 €**. Ne sont pas pris en compte les frais de déplacement d'un encadrant (**1 550 €**).

Le montant total du projet pour l'édition 2011 s'élève à **26 707 €**.

En application des dispositions en vigueur et considérant la demande de l'association **le montant de l'aide qui pourrait être allouée est de 10 400 €** : 4 900 € pour la participation des sept jeunes yvelinois (700 €/jeune pour cette destination) et 5 500 € pour la participation aux actions retenues.

ASSOCIATION AMITIES LES MUREAUX N'DIOUM

✓ *Présentation de l'Association*

Créée en 1998, cette Association dont le siège est situé **aux Mureaux**, a pour but d'instituer et de promouvoir une solidarité entre ses membres et d'assurer le développement de la ville de N'DIOUM au Sénégal dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Depuis 2004, l'association est soutenue par le Conseil Général qui a co-financé à **N'Dioum** l'aménagement et la réhabilitation d'un foyer pour jeunes, d'un dispensaire, d'une maternité, de deux salles de classe, d'une cantine et a participé à l'équipement informatique d'un espace social et culturel destiné aux jeunes. Ses partenaires locaux sont, **l'Association Maison pour le Développement Solidaire (MDS)**, et **la Municipalité de N'Dioum**.

✓ *Partenariat 2011*

Son action se déroulera du 25 juin au 30 septembre 2011 à N'Dioum au Sénégal. **Il s'agit d'un projet de construction et de viabilisation de la maison pour un développement solidaire de N'Dioum** en association avec la voûte Nubiennne, une association qui n'utilise uniquement des matériaux locaux naturels : terre, bois... Cette association formera des jeunes sur place à cette technique pendant 2 mois et la maison construite servira de salle de réunion, d'alphabétisation, d'informatique... Le coût des actions recevables est estimé à **24 000 €**.

Les dépenses afférentes à la participation de **10 jeunes Yvelinois** sont estimées à **9 000 €**. Sept jeunes sont pris en charge par le programme ministériel d'appui aux initiatives de développement solidaire au Sénégal et trois jeunes par le Département.

Le montant total du projet s'élève à 32 300 €.

En application des dispositions en vigueur et considérant la demande de l'association **le montant de l'aide qui pourrait être allouée est de 12 100 €** : 2 100 € pour la participation des jeunes yvelinois (700 €/jeune pour cette destination) et 10 000 € pour la participation aux actions retenues.

3 – PROPOSITIONS DE SUBVENTION

Les propositions de subvention soumises à votre appréciation portent sur une affectation globale de **22 500 €** selon la répartition ci-après :

- **10 400 €** pour l'association NORD OUEST AFRICA, dont le siège est aux Mureaux,
- **12 100 €** pour l'association AMITIES LES MUREAUX N'DIOUM, dont le siège est aux Mureaux.

Si ces propositions reçoivent votre agrément, elles seront concrétisées par la signature d'un avenant à la convention initiale de partenariat.

Je vous propose de m'autoriser à signer ces avenants.

Je vous invite, en conséquence, à vous prononcer sur ces propositions et adopter les termes de la délibération suivante :

